

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 3 MARS 2025

1. Accueil

Monsieur le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, aux représentants de la presse, à cette première séance du Conseil communal 2025.

La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal et l'enregistrement sera détruit après approbation du procès-verbal.

Il passe la parole à la secrétaire

2. Appel

Membres excusés : L. BALDISEROTTO, V. BINGGELI, C. BURNAT, S. CHERPIT,
Y. DUBRIT, J. FONJALLAZ, J. INGHOFFER, D. LE CREFF,
L. ZELLER

Présents : 26 membres

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

3. Approbation du Procès-verbal de la Séance du 09 décembre 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Communications générales du Président *(texte de ce dernier)*

Je me réjouis de Présider ce Conseil Communal en 2025 et vous informe que le Bureau s'est réuni une fois en ce début d'année pour dépouiller l'élections Fédérale 09 février

L'Action politique et l'engagement dans le mouvement social sont indissociables.

C'est ma conviction.

Le bureau a rencontré le Préfet pour discuter du rôle du Conseiller !

La, le Conseiller,ère Communal·e est tenu·e de se rendre aux séances auxquelles elle·il est régulièrement convoqué·e et de participer à toutes les commissions qui lui sont demandé

Les membres du Conseil ont l'obligation de participer au Commissions ou ils sont nommés, il y a que le droit de Récusation.

La récusation d'un membre du Conseil communal ne peut prendre part qu'à une décision ou à une discussion lorsqu'elle·il a un intérêt personnel ou matériel à traiter l'affaire.

Tenant compte de ce genre de situation qui à mon sens ne serait pas correct vis-à-vis des électrices et électeurs de notre commune, il me paraîtrait opportun de rappeler aux

membres du CC qu'ils sont élus par la population et qu'à ce titre leur participation au Commission pour un Préavis et la présence aux séances est attendue.

Nous avons mis un tournus de participation aux Commissions pour œuvrer dans les Préavis qui nous sont soumis par la Municipalité !

5. Communications de la Municipalité :

Madame S. HULAAS Syndique (texte remis par cette dernière)

Exercice de gestion de cybercrise Cyber 24 du jeudi 5 décembre dernier

La commune de Morrens à participé à un exercice de gestion de cybercrise organisé par l'État-major cantonal de conduite (EMCC) et la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Cet exercice a impliqué simultanément une centaine d'entités vaudoises. Le but de cette action était de tester et d'améliorer le fonctionnement et les procédures de réponse des cellules de crise des partenaires impliqués en cas de cyberattaque.

La cellule de crise composée de Mmes Fontana, Zumbrunnen Villars, M. Gex et moi-même a fait appel à M. Raphaël Voirol, membre du Conseil communal, afin de piloter cet exercice à l'interne et de fonctionner comme observateur. M. Voirol a mené cette session de main de maître et nous a fait profiter de son expertise. Les membres de la cellule de crise ont trouvé cette simulation très instructive et remercient chaleureusement M. Voirol pour son investissement et son aide précieuse.

Horaires d'ouverture du guichet du Contrôle des habitants

La Municipalité a décidé de réduire les heures d'ouverture du guichet du Contrôle des habitants dès le 1^{er} janvier prochain. Nous fermerons le lundi à 17h30 en lieu et place de 18h30 et le mardi matin. En effet, nous constatons qu'il est extrêmement rare que quelqu'un vienne en soirée le lundi et, de manière générale, il y a et il y aura une diminution des opérations nécessitant un passage au guichet. Le bureau sera ouvert tous les matins de 7h30 à 11h45 (sauf le mardi et le vendredi) et le lundi après-midi de 13h30 à 17h30.

Projet de salle de gymnastique et d'UAPE

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, une délégation de la Municipalité composée de MM. Gex, Lehnherr et de moi-même a rencontré plusieurs fois notre interlocuteur du bureau F-Partenaires. Lors de ces séances, des architectes du bureau Architram, un ingénieur-conseil de l'entreprise Energa pour l'étude du chauffage ainsi que M. Olivier Simond, directeur de l'EFAJE, étaient également conviés.

A l'issue de ces travaux, nous disposons de deux variantes d'implantation du futur bâtiment et de plusieurs variantes de programme et disposition des locaux. Nous allons présenter ces variantes pour validation ainsi que le résultat de la pré-étude concernant le chauffage à la commission de construction lundi prochain 16 décembre. Le résultat de cette concertation devrait nous permettre de passer à la rédaction du crédit d'étude que nous avons prévu de vous présenter lors du prochain conseil communal agendé le 3 mars 2025.

Plan d'affectation communal (PACom)

Nous n'avons pas encore reçu de réponse de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) quant à notre projet de PACom soumis à examen préalable.

Je vous remercie de votre attention et suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. D. **LAMBELET** crois avoir entendu que si les zones d'utilité publique n'étaient pas aménagées dans un certain délai elles seraient restituées automatiquement en zones agricoles.

Mme S. **HULAAS** le confirme et explique que cela vient du plan directeur cantonal et des directives cantonales.

M. D. **LAMBELET** trouve que c'est scandaleux et va se renseigner.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il n'y a pas de délai fixé mais il faut présenter au Canton un projet d'aménagement de ces parcelles à moyen terme pour éviter qu'elles ne retournent en zones agricoles. Autour du collège on a le projet de la salle de gym et d'UAPE donc ce projet donne sa justification à cette zone d'utilité publique en revanche pour le terrain de la parcelle 1070 sachant qu'à l'horizon d'une quinzaine d'année on risque de perdre cette possibilité d'aménagement pour des structures d'utilité publique, il faudra trouver une affectation et un projet pour empêcher cela.

M. D. **LAMBELET** pense qu'il faille se révolter. Car ce n'est pas possible de subir ces décisions.

Mme S. **HULAAS** ne pense pas qu'il faille combattre en revanche il faut aménager ces terrains et réfléchir à leur fonction.

M. D. **LAMBELET** en prend connaissance et pense que c'est aux collectivités communales de se révolter.

Mme S. **HULAAS** la volonté du Canton est de remettre un maximum de zones agricoles. Ils l'ont vu avec le dézonage de certaines parcelles qu'ils pensaient mettre en zone de verdure, le Canton, lui, veut les mettre en zones agricoles. Ils vont essayer de combattre cette décision dans le cadre des parcelles privée car cela ne leur semble pas opportun de mettre en zone agricole des bouts de jardins chez les personnes qui ont, par exemple, des villas individuelles, en revanche, pour un terrain tel que celui-ci, la Municipalité pense qu'il faut saisir l'opportunité et y développer un projet. La Municipalité est réactive et a pris contact, via son urbanisme avec la direction cantonale de la cohésion sociale en vue d'étudier des pistes pour des structures de type EMS, ou autre.

M. D. **LAMBELET** relève que l'on a bientôt 6 millions engagés pour la salle de gym, et 1.5 millions pour accueillir la circulation de la région. Toute cette pression ne tombe vraiment pas bien par rapport à nos finances communales.

Mme S. **HULAAS** le reprend car ce n'est pas un facteur de coût puisque ce n'est pas forcément la commune de Morrens qui va développer un EMS par exemple. L'idée est bien plus de procéder à un développement de parcelles par le biais d'un droit de superficie, ce qui veut dire que ce serait un acteur privé qui investirait. L'idée est de générer un rendement par cette parcelle et non d'avoir des investissements supplémentaires qui viendraient grever les finances communales.

Monsieur F. GEX (texte remis par ce dernier)

Police des constructions

Le chantier de Mergim Shala, au chemin du Signal, qui avait été stoppé par la Municipalité pour ne pas avoir respecté le permis de construire et avoir démoli et reconstruit son habitation a été jugé par la CDAP en début d'année, suite au recours du propriétaire.

Sur place, le Juge et les assesseurs ont constaté que la majorité des murs avaient été détruits et reconstruits. Cette situation était pire que le chantier de Monsieur Girardet dont le recours avait été rejeté.

Néanmoins, la CDAP a admis le recours de Monsieur Shala, lui autorisant de poursuivre ses travaux, estimant, contrairement à leur PV, que seul 40% des murs avaient été détruits. Un délai de recours de 30 jours nous est accordé.

Routes

Une séance a été menée début février avec le bureau d'ingénieur Chevalier, Romande Energie, Swisscom, l'ASET, Multinet et la DGMR afin de coordonner les différents travaux à exécuté sur la chaussée.

Les résultats de l'étude bruit qui a été menée nous avait été promis au mois de décembre 2024. Malheureusement, les méthodes de comptage et d'analyse ont été revus en 2025 et nous sommes dans l'attente des nouveaux résultats.

Nous profiterons de cette occasion pour déterminer la nécessité de remplacer nos collecteurs d'eau de pluie dont je vous parlerais juste après.

Les travaux de la Romande Energie pour le renforcement de son réseau électrique sur la route des Biolettes a eu lieu fin février.

Des travaux vont être menés sur le ch. du Bugnon par la Romande Energie pour le renforcement du réseau moyenne tension afin de récupérer les productions photovoltaïques des propriétaires privés. De plus, les poteaux en bois sont pourris et présentent un risque.

Nous avons profité de ces travaux pour les joindre à ceux de l'ASET afin de n'ouvrir qu'une seule fois la route.

Petite finesse, le bureau d'ingénieurs de l'ASET nous ont demandés ce que nous faisons de l'éclairage public. La Romande Energie ne nous avait pas annoncé la suppression des supports de l'éclairage. Nous sommes en discussion avec diverses propositions de la Romande Energie :

-reprise des poteaux par la commune, achat de candélabre

Les travaux de la RC443 continuent, cette fois avec une fermeture de la route. L'ASET a terminé sa première partie dans le bois des Allemands et la DGMR attaque la réfection de la chaussée. La route devrait être fermée jusqu'à fin juin.

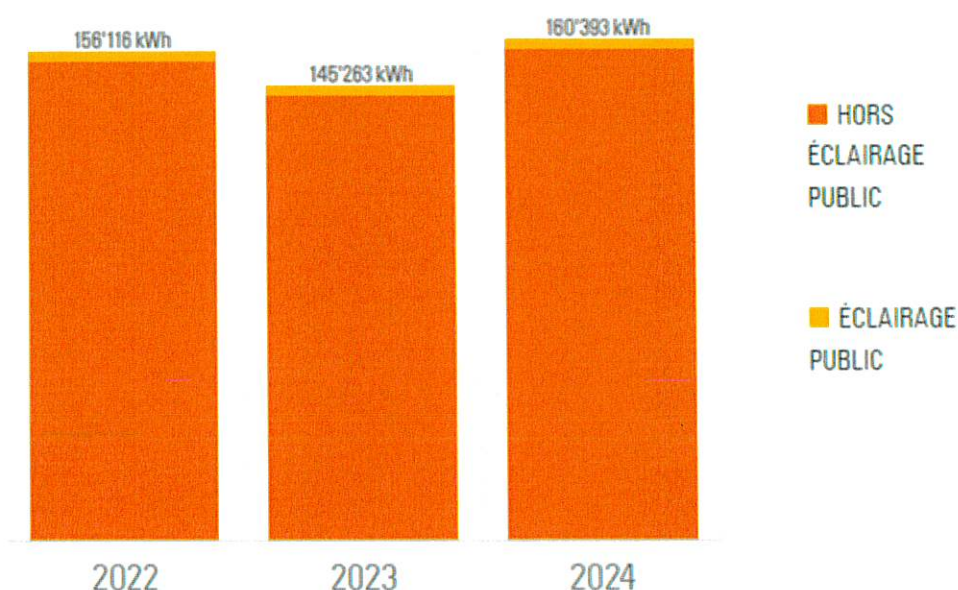
Signalisation lumineuse

Les batteries de deux mats ont été changées en décembre devant leur faiblesse de charge pour un montant de CHF 4'810.--. Le mat de la route d'Echallens a été inactif pendant une semaine en l'absence de batterie fonctionnelle.

Plusieurs batteries ont été remises à Monsieur Bezençon suite à sa demande et proposition de les analyser gratuitement pour la commune.

Des nouvelles ?

Comparatif de l'historique de consommation



Transports et mobilité

La prochaine séance se déroulera fin mars.

Etude hydrique

L'étude hydrique annoncée a commencé et nous attendons les résultats.

Cinq zones principales ont été choisies dans un premier temps.

Cette étude devient cruciale suite aux nombreuses inondations qui sont survenues le printemps passé.

De nombreux propriétaires ont vu le niveau de l'eau monté dans leur sous-sol et ne seront pas dédommagé par l'ECA.

Une des raisons provient du sous-dimensionnement des canalisations construites à l'époque. Malgré l'exigence des bacs de rétention ou de l'augmentation du diamètre des nouvelles canalisations, cela ne suffit pas. L'ECA nous a mis en garde pour le futur.

Le résultat de cette étude risque de nous contraindre à changer certaines canalisations non prévues au budget.

Dans le cadre de cette étude, nous envisageons des travaux sur le ch. du Vieux-Moulin en profitant du chantier Melon.

Il est clair que ce chemin n'a aucun collecteur d'eau de pluie.

La Municipalité a fait l'acquisition d'un SIG (système d'information géographique) qui sera à terme doté de tous les plans de canalisation EC/EU, eau potable, électricité, gaz, téléseu, éclairage public, ...

Les entreprises devant faire des travaux pourront le consulter.

Nos employés communaux qui ont été équipé d'une tablette électronique pour géolocaliser chaque conduite.

Des archives pourront ainsi être créées et la planification et l'entretien mieux gérés.

M. D. **BEZENCON** a testé les batteries des feux, l'une a une faiblesse l'autre est à 90%.

M. J.-D. **CHAMOT** demande si la ligne 8 dont on parle est bien celle qui va de Pully au Grand-Mont ?

M. F. **GEX** le confirme et ajoute qu'elle pourrait aller jusqu'à Morrens dans le futur mais que rien n'est déterminé.

M. J.-D. **CHAMOT** est surpris car cette ligne 8 a une cadence de 12 minutes et il a toujours été dit, dans le cadre de l'aménagement des territoires, que nous étions mal desservis par les transports publics et c'était l'une des raisons qui expliquait notre coefficient très défavorable au niveau des extensions de la commune. Il est surprenant qu'aujourd'hui on soit en train de faire le PACOM. On parle de mieux desservir notre village et que malgré tout on garde ce coefficient défavorable.

M. F. **GEX** explique que malheureusement les services entre eux ne communiquent pas. La ligne 54 est en train de détrôner la ligne 60 et il y a un grand engouement pour cette ligne qui passera toutes les 15 minutes entre Lausanne et Cheseaux. Les TL se rendent compte qu'il y a une mine d'or à exploiter. À noter que l'étude au PACom pour déterminer notre coefficient date de 2017.

M. J.-D. **CHAMOT** explique que ce sont des arguments qui devraient nous permettre de négocier avec le service d'aménagement du territoire.

M. F. **GEX** rétorque que c'est peine perdue. Cugy ont pu être centre local car en 2017 ils remplissaient tous les critères, depuis il n'y a ni poste, ni banque (qui font pourtant partie des critères pour être centre local) mais ils ne perdent néanmoins pas leur statut car depuis 2017 rien n'a été réévalué.

M. J.-D. **CHAMOT** explique que lorsque les 1ères dispositions ont été prises pour réglementer le développement des communes, le 1^{er} critère était les transports publics. Grâce à cela, Etagnières et Assens ont pu bénéficier d'un coefficient plus favorable car ils avaient les transports.

M. D. **LAMBELET** concernant les riverains inondés, demande si il s'agit d'eau qui refoule des égouts et qui remonte dans leur cave.

M. F. **GEX** certains de ces dégâts sont dus au refoulement des conduites, pour d'autres cas l'ECA parle de ruissellement.

M. D. **LAMBELET** en ce qui concerne les inondations par ruissellement on peut impliquer la responsabilité du propriétaire. Si en revanche l'inondation de sa cave résulte de l'eau de l'égout communal qui refoule, cela devient la responsabilité de la collectivité publique.

N'existe-t-il pas des clapets anti-refoulements qui pourraient être proposés à ces propriétaires aux frais de la commune pour éviter de nouveaux sinistres.

M. F. **GEX** pour exemple on a deux cas très clairs, route de Cugy 21-23-25 au carrefour entre la route de Cugy et le chemin de Bretigny. Ces villas ont un bac de rétention qui a été imposé à leur construction. Ils ont vu un ruissellement car le bac de rétention était plein et l'eau s'est accumulée dans les conduites pour finalement déborder et s'enfiler dans le sous-sol. Ils ont demandé la possibilité d'installer des clapets anti-retours pour éviter que l'eau remonte jusqu'au bac de rétention. Le problème est que cela évite que l'eau remonte jusqu'à l'habitation mais le danger est que si c'est plein jusqu'au niveau du clapet l'eau qui devrait s'écouler n'y arrive pas.

Le deuxième cas c'est Chante-Bise et effectivement lorsque le bâtiment a été construit il aurait été demandé de mettre des collecteurs d'eaux claires beaucoup plus gros, soit de diamètre 50, cependant, de chaque côté de ce diamètre 50 on a des collecteurs de diamètre 25. Donc effectivement ça finira également par refouler.

Monsieur Lucien Laperrière (texte de ce dernier)

Concernant le SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours).

Le rapport du Cdt s'est déroulé le 31 janvier à Bottens.

L'effectif de notre SDIS reste stable et compte un peu plus d'une quarantaine de sapeurs-pompiers dans ses rangs.

Lors du recrutement cantonal de novembre, 7 candidats se sont présentés à la caserne de Montheron et ont tous été retenus. Ils commenceront leur instruction cette année.

Néanmoins, 12 sapeurs en poste ont démissionné en 2024 dont Stéphane Perillard, employé de notre commune.

Il y a eu 55 interventions du SDIS (52 en 2023) qui ont été effectuées de manière autonome ou en collaboration avec le SDIS Lausanne-Epalinges ou celui du Gros-de-Vaud.

C'est notre village qui tient le palmarès des interventions avec 25 assistances dues à mi-mai aux pluies torrentielles survenues en moins d'une demi-heure durant l'après-midi et qui ont provoqué de nombreuses inondations. Mon collègue, M. Gex, vous a donné auparavant des explications sur la manière dont notre commune va tenter d'éviter les dégâts importants.

Au niveau des promotions, notons celle de Bruno Da Silva, notre deuxième employé communal, qui a obtenu son galon d'appointé.

Les dix ans d'existence du SDIS Haut-Talent vont être fêtés le samedi 27 septembre sur le site de la Rama à Montheron. Les habitants des villages membres seront invités à y participer pour suivre les exercices et démonstrations ainsi que ceux présentés par nos jeunes sapeurs-pompiers en herbe, âgés entre 8 et 15 ans.

Se rapportant à l'activité sportive « Suisse-Bouge »

Celle-ci a eu un joli succès lors de sa première édition à Morrens durant tout le mois de mai 2024. Dans sa catégorie, notre village, grâce à nos nombreux sportifs, s'est classé dans le premier tiers sur plus de 400 communes participantes.

De ce fait, la Municipalité a décidé de perpétuer cet élan sportif cette année en faisant participer à nouveau notre village à cette manifestation.

Une information générale sera adressée par un tout-ménage à mi-avril avec la liste des activités sportives proposées.

Pour rappel, « Suisse-Bouge » est une organisation chapeautée par la COOP qui coordonne des manifestations poly sportives dans la Suisse entière depuis plusieurs années.

Il s'agit de solliciter nos sociétés et associations locales à faire participer nos habitants à leurs activités sportives normales ou en créer spécialement un tel événement. Le but principal consiste à avoir du plaisir de bouger, sans aucune pression sur la performance.

Monsieur E. Lehnherr (texte de ce dernier)

Les travaux de réfection des cheminées sont terminés et nous avons encaissé toutes les factures. Sur les 122'820.- prévus, nous avons déboursé 107'393.-, soit environ 12% de moins que budgété. Les subventions n'ont pas encore été reçues, mais devraient s'élever à 21'294.-. Le coût total des travaux devrait donc s'élever à 86'099.-, donc 36'901.- en moins que ce qui était demandé dans le préavis (123'000.-).

Monsieur Frédéric Staehli

Des travaux ont été fait dans le quartier d'Es Mayes où des coudes ont été posés dans une chambre pour que les pressions s'atténuent. Ils espèrent qu'aux prochaines pluies cela évitera les inondations au bas du quartier.

Les rénovations des dessertes forestières sont terminées, il y a trois jolis tronçons neufs.

Mme A.-M **BOLINGER** a vu les chemins forestiers mais ils ne débouchent sur rien.

M. F. **STAEHLI** il y a une étude qui a été menée par un bureau d'ingénieurs au chemin de Morrens qui était vraiment en piteux état et qu'on ne pouvait plus emprunter pour aller travailler dans les forêts. Un bout a été refait. La descente de l'Orme sur la route de Cheseaux a également été remise en état. Et le chemin de la Scissulaz a également été refait. Ils en ont profité de passer sous la conduite pour l'ASET et pour terminer un dernier bout vers l'ancienne déchetterie qui n'était plus praticable. À noter que ce sont vraiment des chemins faits pour aller travailler en forêt.

Au mouchoir il y a un grand bout de chemin qui est dégradé mais il ne fait partie des chemins forestiers c'est un chemin agricole qui sera remis en état.

6. Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros de Vaud

Présentation du rapport de la Municipalité (Préavis 01/2025) par Mme S. **HULAAS**.

Présentation du rapport de la commission ad hoc par M. J. **FREY**

M. D. **BUSCH** demande pourquoi la société BUSCH SA n'a pas été consultée par rapport à ce plan.

Mme S. **HULAAS** cela a été fait dans le cadre du rapport de diagnostic la zone d'activité où se trouve l'entreprise BUSCH qui a été qualifiée d'intérêt local et à ce titre elle n'entrait pas dans les possibilités de développement prévus par cette stratégie. En revanche elle ne savait pas que la société BUSCH n'avait pas été consultée.

Le Conseil décide :

- D'accepter le volet stratégique de Plan Directeur Régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud.

Cette décision est le résultat d'un vote à main levée, totalisant l'unanimité moins 3 abstentions.

7. Demande de crédit pour la mise en œuvre de nouvelles applications de gestion communale à la suite du changement de prestataire informatique

- Préavis municipal N°02/2025 présenté par Mme la **SYNDIQUE**
- Rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT FURIANI**
- Rapport de la Commission ad-Hoc par Mme N. **AYER**

Le Conseil décide :

- D'autoriser la Municipalité d'entreprendre les démarches visant à remplacer les applications métiers, selon le présent préavis
- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement d'un montant de CHF 80'000.- destiné à la mise en œuvre de nouvelles applications de gestion communale suite au changement de prestataire informatique
- D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recouvrer à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement.

Cette décision est le résultat d'un vote à main levée, totalisant l'unanimité.

8. Demande de crédit d'étude pour la construction d'une salle de gymnastique et d'une UAPE

- Préavis municipal N°03/2025 je passe la parole au Municipal **LEHNHERR**
- Rapport de la Commission des finances je passe la parole M. V. **CHAMOT-FURIANI**
- Rapport de la Commission ad-Hoc je passe la parole à Mme A.-M. **BOLINGER**

M. D. **BUSCH** constate que le local de voirie sur l'ancien projet était intégré or là il disparaît, où vont aller les employés.

M. E. **LEHNHEER** explique que ce local faisait exploser les coûts il a donc été décidé, avec la commission de construction, d'enlever cette partie. Une possibilité serait, dans le futur de les mettre sur la zone de l'ancienne de l'UAPE.

M. D. **BUSCH** propose à la Municipalité la possibilité de placer le local des employés sur le site de la déchèterie, ce qui coûterait peut-être moins cher.

M. J.-D. **CHAMOT** demande pour quelle raison 7% de plus ont été ajoutés dans la demande de crédit.

M. E. **LEHNHERR** répond que le tableau a été fourni directement par la BAMO et n'était plus modifiable. Et aussi pour palier à toute possibilité d'étude par exemple pour des problèmes qui pourraient être liés à des terrains ou autre.

M. J.-D. **CHAMOT** si le spécialiste prévoit Fr. 20'000 d'imprévus pourquoi vous vous rajoutez 28'000.-.

Le Conseil décide :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF450'000.- pour les prestations nécessaires au projet de construction d'un bâtiment destiné à recevoir une UAPE de 48 places et d'une salle de gymnastique de type VD3 situé sur le site scolaire de la Marionnaz, jusqu'à la phase de mise à l'enquête du bâtiment et du lancement d'appel d'offres à entreprises totales.
- De mandater la société F-Partenaires SA pour organiser et suivre la procédure jusqu'au crédit de construction.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.
- D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 10 ans, conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant :

22 OUI, 1 NON et 2 ABSTENTIONS

9. Divers et propositions individuelles.

M. le **PRESIDENT** demande s'il y a encore des remarques ?

M. D. **BUSCH** a 3 réflexions :

1) Concernant les rapports des commissions ad hoc il aimerait que les délais soient anticipés et que les conseillers aient le temps et ne soient pas pris au dépourvu dans l'urgence.

2) Il constate que ce sont toujours les mêmes conseillers qui sont absents lors des séances de Conseil et demande si des mesures ne devraient pas être prises.

M. S. **AYER** la remarque de M. D. **BUSCH** rejoint ce qu'il a dit dans ses communications. À savoir qu'un Conseiller n'a pas le droit de refuser une commission ad hoc. Il a pris le parti de téléphoner aux Conseillers pour leur demander leur accord pour participer à des commissions mais il constate que cette méthode n'est pas concluante. Il procédera dorénavant comme son prédécesseur et les membres seront désignés d'office. Il y aura évidemment un tournus organisé. Les membres qui refuseront de participer à une commission ou ceux qui seront régulièrement absents aux séances du Conseil seront dorénavant dénoncés au Préfet.

M. D. **BUSCH** la route des Biolettes est en piteux état après l'hiver. Notamment devant la maison de Mme Chabloz. Il demande combien de temps faudra-t-il encore attendre avant que la route soit complètement défoncée. Du côté de S. **BORGEOZ** il faudrait également intervenir.

M. **STAEHLI** explique qu'un drainage sous la route est écrasé. Avec l'étude hydrique ils vont avoir plus de précisions. A cette place il faudra également passer la conduite de l'ASET donc afin d'être efficaces, la Municipalité souhaite récolter toutes les données pour pouvoir procéder aux travaux en une fois.

M. F. **GEX** pour la route la 1ère partie des travaux a été faite, là il s'agit de la partie eau.

Pour la partie réfection de la route l'entreprise Risse a fait les travaux pour les collecteurs ils vont venir poser le goudron ces prochains jours et on leur a demandé de venir retaper les gendarmes couchés.

M. D. **BUSCH** tout le monde doit faire des économies donc pour quelle raison Morrens continue de poser des pare-neiges dans les champs alors que la commune de Cugy y a renoncé.

M. F. **STAEHLI** on doit faire avec la nature. Le jour où il y aura de grosses chutes de neige on reprochera à la commune de ne pas avoir fait le nécessaire.

M. **BROUZE** par rapport à la salle de gym il conseillera d'anticiper le plan d'accès à cette salle par rapport à la route car il va y avoir passablement de passage et aujourd'hui il est déjà compliqué pour certains riverains de rentrer chez eux en période de forte affluence alors il imagine ce que cela donnera.

Il se demande également ce que deviendra la salle Davel lorsque notre salle de gym à la Marionnaz sera construite.

M. E. **LEHNHERR** explique que concernant la salle, ils vont mandater des ingénieurs pour l'évaluer. Mais en tous les cas elle ne sera plus utilisée comme salle de gym, elle pourrait devenir une salle de fêtes.

M. D. **BEZENCON** lors du préavis 12/21 nous avons parlé du remplacement du véhicule communal. La commission avait noté noir sur blanc qu'il aurait été judicieux de mettre le matériel à l'abris et d'en prendre soin or il constate que régulièrement le matériel est laissé sous la pluie.

M. F. **STAEHLI** explique que provisoirement les tables de piquenique sont rangées dans le garage mais il est bien entendu que le véhicule et le matériel inhérent seront rangés comme il se doit.

M. O. **GEORGES** souhaiterait des précisions concernant la fibre optique pour le quartier Major Davel etc.

M. F. **GEX** Swisscom voulait regarder ce point en automne 2025. Il y a besoin d'une concession signée par chaque propriétaire et ils pensaient faire les travaux à fin 2026. La Municipalité leur a fait comprendre qu'une fois la route ouverte il ne faudrait pas s'attendre à la rouvrir plus tard donc ils essaient de caler le calendrier pour inclure tous les travaux nécessaires.

Tout le tracé fibre optique à travers le village a été fait, ne reste que le raccordement des privés. Cependant à certains endroits, il ne faut pas s'attendre à des miracles car ils ne raccorderont pas directement la fibre aux logements mais vont raccorder les poteaux et les boîtiers qui seront eux raccordés par fibre optique jusqu'aux maisons. Donc dans certains quartiers cela ne changera rien à la situation actuelle.

M. D. **BEZENCON** dans la liste de la commune Multinet n'est pas mentionné.

M. F. **GEX** la grande question est que le télé réseau a été mis au départ par la ville de Lausanne, puis Sunrise a voulu les reprendre mais actuellement personne n'est sur les marchés. Le télé réseau tel que présenté est déjà installé. Ils sont dans la boucle mais rien n'est prévu.

La parole n'étant plus demandée, M. le **PRESIDENT** termine en remerciant l'assemblée et en ajoutant que l'on ne peut pas rattraper le temps perdu mais on peut arrêter de perdre son temps. Il n'y a qu'une façon d'échouer, c'est d'abandonner avant d'avoir réussi.

La prochaine séance se déroulera le 23 juin 2025

La séance se termine à 21h32

Approuvé en séance du

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire





Stéphane Ayer

Alexandra Piot Venizelos